



PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

COMITÉ DU CODEX SUR LES RÉSIDUS DE MÉDIC. VÉTÉRINAIRES DANS LES ALIMENTS

Vingt-et-unième session

Minneapolis, Minnesota, États-Unis d'Amérique, du 26 au 30 août 2013

MODIFICATIONS PROPOSÉES AU MANDAT DU CCRVDF

(Réponses à la CL 2012/11, partie B, point 6)

Observations présentées par :

Le Kenya, le Nigeria et de la Union Africaine (UA)

KENYA

Nous approuvons l'amendement au point c) du Mandat, tel que proposé dans l'Appendice II du rapport de la vingtième session, mais nous jugeons que l'ajout d'un point e) n'est pas nécessaire. La raison en est que l'esprit et le contenu du point e) est bien résumé au point c), qui se lit comme suit « **examiner d'autres questions liées à la gestion des risques dans le contexte de l'innocuité des résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments, y compris l'élaboration de codes d'usages au besoin** »

Par conséquent, nous recommandons que les points a, b, c et d du Mandat soient acceptés, y compris les modifications proposées au point c).

NIGERIA

Le Nigeria approuve l'amendement proposé au point c) du mandat, (Annexe II) et recommande de supprimer le point e) comme suit :

Mandat

- a) déterminer les médicaments vétérinaires prioritaires pour l'examen de résidus dans les aliments;
- b) recommander des limites maximales de résidus (LMR) pour ces médicaments vétérinaires;
- c) examiner d'autres questions liées à la gestion des risques dans le contexte de l'innocuité des résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments, y compris l'élaboration de ~~élaborer des~~ codes d'usages au besoin;
- d) examiner des méthodes d'échantillonnage et d'analyse pour la détermination des résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments;
- e) ~~examiner des recommandations sur la gestion et la communication des risques lorsque, suite à l'évaluation d'un médicament vétérinaire, le JECFA ne recommande aucune DJA et aucune LMR en raison de préoccupations spécifiques touchant à la santé humaine.~~

Justification

Le Nigeria estime que le point c) exprime bien le concept de communication de risques dans le cadre de la gestion des risques et trouve donc que les points a), b), c) et d) suffisent.

UNION AFRICAINE (UA)

Les experts ont accepté les amendements au point (c) des Termes de Référence, ainsi que proposés à l'Annexe II du Rapport de la Vingtième session, mais a jugé peu nécessaire, l'inclusion du point (e). Simplement parce que l'objectif et la substance du point (e) ressortent bien dans le point (c).

Les experts ont recommandé que soient acceptés les Termes de Référence a, b, c et d, sous réserve des amendements proposés au (c).